

## ADMINISTRATION

### ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

ESF  
Etablissement français du sang

#### Décision n° DS 2008-24 du 28 juillet 2008 portant délégation de signature à l'Etablissement français du sang

NOR : SJSO0830742S

Le président de l'établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-6 ;

Vu la délibération n° 2000-03 du conseil d'administration en date du 7 juillet 2000 ;

Vu le décret du 24 avril 2006 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang ;

Vu la décision N n° 2008-11 du président de l'Etablissement français du sang en date du 27 mars 2008, renouvelant, dans ses fonctions de directeur de l'Etablissement français du sang Nord-de-France, M. Huart (Jean-Jacques),

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Huart (Jean-Jacques), directeur de l'Etablissement français du sang Nord-de-France, à l'effet de signer, au nom du président de l'Etablissement français du sang tout document et acte relatifs à l'acquisition de locaux sis 44, avenue Charles-Saint-Venant, 59000 Lille.

#### Article 2

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel santé*, entrera en vigueur le 29 juillet 2008.

Fait à Paris, le 28 juillet 2008.

*Le Président,*  
J. HARDY